

- 7. Vidnam et advenam interfecerunt, et pupillos occiderunt.
- 8. Et dixerunt: Non videbit Dominus, nec intelliget Deus Jacob.
- 9. Intelligite, insipientes in populo; et stulti, aliquid sapitis.
- 10. Qui plantavit aurem, non audivit? aut qui finxit oculum, non considerat?
- 11. Qui corripit gentes, non arguet, qui docet hominem scientiam?
- 12. Dominus scit cogitationes hominum, quoniam vanae sunt.
- 13. Beatus homo quem tu erudieris, Domine, et de lege tua doceris eum.
- 14. Ut imbutus ei a diebus malis, donec fodiatur peccatorum fovea.
- 15. Quia non repellet Dominus plebem suam, et hereditatem suam non derelinquet;
- 16. Quoadusque iustitia convertatur in iudicium, et iuxta illam omnes qui recto sunt corde.
- 17. Quis consurgit mihi adversus malignantes? aut quis stabit mecum adversus operantes iniquitatem?
- 18. Nisi quia Dominus adjuvit me, paulo minus habitasset in inferno anima mea.
- 19. Si dicebam, motus est pes meus, misericordia tua, Domine, adjuvabat me.
- 20. Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuae letificaverunt animam meam.
- 21. Numquid adhaeret tibi sedes iniquitatis, qui fingis laborem in precepto?
- 22. Captabunt in animam iusti, et sanguinem innocentem condemnabunt.
- 23. Et factus est mihi Dominus in refugium; Deus meus in adiutorium spei meae.
- 24. Et reddet illis iniquitatem ipsorum, et in malitia eorum disperdet eos; disperdet filios Dominus Deus noster.

COMMENTARIUM (1)

VERS. 1.—QUARTA SABBATI. Paulus Burgensis tradit

(1) Titulo caret apud Hebraeos, quem aliqui a Septuaginta interpretibus additum putant: ab his tamen Theodoretus abjicit, et recentiorum aliter tribuit. In templo celebratur quarta hebdomadis dies, et videtur. Quartum ad messam, quo Hierosolyma capta est à Chaldeis, refert S. Athanasius, et quartum diem pro quarto mense, tropo Prophetis concessio, positam censet. Sicut inter interpretes, qui scriptum à Davide velint, Saulis odium agitato, Rabhini de calamitatibus explicant, in quas Iudei hac aetate per omnes terrarum partes devenere. S. Hieronymus de Jesu Christo interpretatur. Aliis Psalmus est omnino moralis, agens de Providentia. Veterum recentiorumque interpretum pluribus mera esse creditur captivorum oratio. Haec nos sententiam sequimur, et Moysis posteros, in captivitate degentes, Psalmi auctores facimus. Est Psalmi superioris appendix.

(Calmet.)

Hinc, ait Radingerus, Psalmum Graecorum liber à Davidi ascribitur, et recte, ut opinor; nam etsi ad Antiochicum etiam tempus referri potest, ut qui contra vim regis et populos illius factus videatur, magis tamen consentaneum est, de Davidis exilio, quod

- 6. Ils ont mis à mort les veuves, les étrangers et les orphelins.
- 7. Ils ont dit: Le Seigneur ne le verra point; le Dieu de Jacob n'en aura aucune connaissance.
- 8. O hommes plus insensés que le plus vil peuple, avez donc de l'intelligence; o hommes stupides, avez donc du bon sens.
- 9. Quoi! celui qui a formé l'oreille, n'entendrait pas? celui qui a construit l'œil, ne verrait pas?
- 10. Celui qui punit les nations, ne vous ferait point de reproches? n'est-ce donc pas lui qui enseigne tout aux hommes?
- 11. Le Seigneur connaît les pensées des hommes, il sait qu'elles sont pleines de vanité.
- 12. Heureux l'homme que vous enseignerez, Seigneur, et que vous instruirez de votre loi!
- 13. Autre de lui adoucir les jours mauvais, jusqu'à ce que la fosse soit creusée pour le pécheur.
- 14. Car le Seigneur ne rejettera point son peuple, il n'abandonnera point son héritage:
- 15. Jusqu'à ce que la justice se tourne en jugement, et qu'on voie autour d'elle tous ceux qui ont le cœur droit.
- 16. Qui se lèvera autour de moi pour combattre les méchants? qui prendra mon parti contre les ouvriers d'iniquité?
- 17. Si le Seigneur ne m'avait pas protégé, bientôt mon âme eût habité dans le silence de la mort.
- 18. Quand j'ai dit: Voilà que mes pieds chancelent, votre miséricorde, Seigneur, venait à mon secours.
- 19. Plus mes peines ont été multipliées dans mon cœur, plus vos consolations ont répandu de joie dans mon âme.
- 20. Serait-il possible que vous établissiez près de vous un trône d'iniquité, tandis que vous attachez des travaux à vos commandements?
- 21. Les méchants conspirent contre la vie du juste, et ils condamneront le sang innocent.
- 22. Mais le Seigneur est devenu mon asile, et mon Dieu s'est fait le protecteur de mon espérance.
- 23. Et leur rendra leur iniquité, il les détruira à cause de leur malice; le Seigneur notre Dieu les détruira.

hunc Psalmum apud Iudeos recitari quartâ feriâ. Ex

e exalavit tempore Absolonico, Psalmum interpretari, e et accusat consilium et iudices illius temporis, Achitophelen et gregales ejus, scilicet Psalmus 32, quem hic peculiariter relexit et exaggerat: nam contra e externorum factorum non esse factam, res satis ostendit, sed contra domesticorum et intestina populi Iudaei. Multo minis commode aut verisimiliter alii Saulico et Isobothico temporis carmen accommodant. Sed quominus omnino Davidem aut alium quemdam singularem hominem hoc Psalmum de suis miseris conquiri statuamus, velant v. 5 et 14, qui populum universum ab improbis vexatum et adlictum sustinet, et in quibus describitur grassatio impiorum violenta et publica, usque ad necem et caedes, nulla statos, et statos habitabilia ratione (v. 5, 6). Intelligi haec vultura populo à magistratibus iniquis et tyrannicis, hand obsecro invidet v. 20. Patet denique haec omnia populum religionis et pietatis causa colligi potest ex populi hereditatisque Dei, et iustorumque sanguinis innocenti titulis, quibus adlict et vexati passim insiguntur. Quae omnia aptissime congruunt diris et funestis cladihus, quae Antiochi Epiphaniis seiva impiaque tyrannia populo Iudaeo at-

hac igitur consuetudine Septuaginta hanc apposuerunt epigrapham.

VERS. 2. — DEUS ULTIONUM LIBERE EGIT (1), splen-

dit (a). Babylonici exilii miseris, de quibus forsitan cogitare aliquis possit, Psalmus minus convenire videtur. Neque enim dispersi aut deportati populi ullam in eo indicium apparet, neque Chaldaei religionis causa populum Iudaeum oppresserunt et everterunt. (Rosenmüller.)

(1) Ponit initio David propositionem unam, ex qua possent omnes, si vellent, plane cognoscere multos malos impunitos fore. Propositio haec est: Dominus Deus iudex summus, iustissimus et potentissimus est, ut ei nemo resistere possit. Nam vindicta ad iudicem pertinet, et ideò privatis hominibus prohibetur, Rom. 12: Non vos defendentes, id est, vindicantes, charissimi, sed date locum tunc; scriptum est enim: Mihi vindicta, et ego retribuam. Et quavis ad omnes iudices pertineat vindicta scelerum, tamen absolute dicitur vindicta Dei esse, quia ipse supremus iudex est, et vindictam summet de omnibus sceleribus, non solum popolorum, sed etiam iudicium, principum et regum omnium. At igitur: Deus ultionum Dominus, id est, Dominus noster, qui proprie solus Dominus est, cui omnia servantur in caelo et in terra; hic, inquam, Dominus est Deus ultionum, id est, summus iudex, ad quem ulio scelerum omnium pertinet. Deus ultionum liberè egit, quando nullus personam accipit, nemo illum impedire, nemo ei resistere potest. Id patuit in deiectione Iiaboli et angelorum ejus de caelo; in diluvio, quo genus humanum exstinxit, exceptis paucis, quos ipse salvos esse voluit; in incendio Sodomae et Gomorrhæ, in demersione Pharaonis in mari Rubro, et in aliis iudiciis ejus permultis. Quod attinet ad verba, vox Deus, in Hebraeo est, El, quod significat Deum, ut fortem et robustum, et recte, conjungitur cum ultione, ut significetur Deum esse fortissimum ultorem scelerum. Vox ultionum, vel ponitur loco superlativi, quo modo, Deus scientiarum, id est, scientissimus, Deus misericordiarum, id est, misericordiosissimus, ut significat Deum esse antorem ultionum, quo modo ab Apostolo dicitur Deus pacis, Deus amoris, Deus salutis. Verè enim Deus, ultionum Deus est, quia non solum ipse per se judicando ultionum scelerum, sed etiam per creaturas suas innumerabilibus et occultissimis modis ultionum causa est; nam et peccatum sapè ex divino iudicio est poena peccati, et ea quae maxime homines aliquando appetunt et querunt, Deus facit ut poenalia ipsis reddantur. Illud liberè egit, in Hebraeo est, hophiach, quod S. Hieronymus vertit in imperativo, ostendere, sed potest etiam verbi, ostensus est, sive apparuit, splendidus, illuxit; quod est idem cum illo, liberè egit; nam qui timet, te-

(a) Venena tempore editi hujus Psalmi fixit mox post obitum Iudaei, in prelio cum Babelide, duce Syrorum, gloriosè occisi, 4 Mach. 9, hoc potissimum argumento motus, quod initium carnalis dicit, Deum jam tanquam vindicem populi sui se cepisse ostendere. Quae optime, inquit, et signata tempora conveniunt. Quemadmodum enim Jova populum per Judam vindicare aggressus erat, et plenissime liberatum se spern prudentibus fecerat, ita, Iudæa mortuo, totum illud populum videbatur interruptioni, et effectu caritativum: quare Deus deus erat quasi precibus et votis excitandus, ut, sicut tanquam vindex effluerat, et ita pergeret, et ad finem produceret vindictam. Sed quod Venena 2777, v. 1, quod, ut 2727, v. 2, imperativum esse, vis est dubium, pro v. 2727, v. 2, imperativum apparuit illustris, initium carnis illi, affectibus pleni facti admodum languidum. Illa vero interpretatio non admissa, concidit unicum argumentum, quo Venena sententia de tempore editi Psalmi nititur.

didè apparuit. Palam, et in luce, et in oculis omnium iudicia sua exerecit, protul libuit, nemine prohibente, ut cui nullus habeat resistere. Splendè se manifestat, dum ultionem palam et ante oculos exhibet. Liberè, scilicet, publice, palam. Hophiach possit etiam accipi in imperativo: Liberè age, illucesce (in nostram salutem), splendè appare. ULTIONUM DEUS, quia suos de improbis ultiscitur. Deus ultor et vindex.

VERS. 3. — EXALTARE, QUI JUDICAS, altum et gloriosum te ostende, superbos puniendo, et eis mercedem superbiae debitam reddendo. Te altorem et celsiorem eis praebe. Ostende tuam altitudinem et potentiam, eos deprimendo.

VERS. 4. — USQUEQUE PECCATORUM GLORIABUNTUR, exultabunt de sua felicitate contra probos.

VERS. 5. — EFFRABUNTUR (1), fundent, scaturire facient, proprie abunde emittent, effluent. INQUIETEM, durum proprie. Dura et intoleranda verba effluent. Quae locutio supra occurrit, Psal. 95, v. 6. Hahich, sonat etiam retus. Quare aliqui interpretantur inreterant militiam. LOQUENTUR OMNES. In Hebraeo est aliud verbum à priore. Ithameru, insolenter loquentur, superè et elatè factabunt suam impietatem.

VERS. 6. — POPULUM TUUM HUMILIAVERUNT, attenuaverunt proprie, attriverunt.

VERS. 7. — VIDUAM ET ADVENAM. Miseros, innoxios, et omni auxilio destitutos, quales sunt viduae et pupilli, tollunt de medio.

VERS. 8. — NON VIDERIT DOMINUS (2). Nescit res humanas, nec eas audit, tantum abest, ut curet.

nebras querit; sed qui nihil timet, et liberè ultionem facit, palam et aperte illam facit. Itaque sensus est: Deus ultionis auctor apparuit, sive ultionem scelerum liberè et in luce coram omnibus fecit. Potest etiam fieri, ut Septuaginta non legerint hophiach, sed hophiach, ultima littera mutata. Hanc enim vocem habemus in Psal. 2, vers. 7, sed in futuro; et Septuaginta verterunt, *καταπορεύσεται, fiduciaiter agam, et poterat etiam Latine reddi, liberè agam.* Nam hoc loco habemus in Graeco idem verbum, sed in praeterito, *ἐκατόπισθεν, et noster interpres vertit, libere egit.* (Bellarminus.)

(1) Hebraismus propè habet *ebulliant*, h. e., ebullerant impi qui quid illis in buccam veniat, neque Deum neque homines verentes; imò non credunt Deum esse ultorem malorum suorum; ideò agunt quicquid illis libet. (Munsterus.)

(2) Amentes Babylonii, stupida ignarique, stulta et impia gens, audite: qui hominem aere, oculo, mendo instraxit, qui acquisivissus est rerum creaturum iudex, is non audiat, non videat, non sciat, non iudicet? Si auribus, oculis, scientià caret, hominumque peccata non curat, quis igitur homines intelligentià sapientia, mentis acie instruxit? Nullus est responsionis locus. Deus, inquit S. Hieronymus, totus oculus est, totus manus est, totus pes est. Totus oculus est, quia omnia videt; totus manus est, quia omnia operatur; totus pes est, quia ubique est. Ergo videte quid dicat: Qui plantavit aurem, non audivit? Non dixit, qui plantavit aurem, erga ipse aurem non habet; non dixit: ergo ipse oculus non habet. Sed quid dicit? Qui plantavit aurem, non audivit? Et qui finxit oculos, non considerat? Hebraea tibi, efficientia dedit. Adversus Antiochomorphitas, qui dicunt Deum habere membra, quae etiam nos habemus. (Calmet.)

Significat eos, qui negant Deum intelligere, quid unusquisque agat, quid in se admittat, ipsos nihil intelligere, et bestiarum similes esse; et tamen non-

VERS. 9. — ALIQUANDO SAPITE. Interrogationem reddiderunt clariorem: Equando sapietis?

VERS. 10. — QUI FINXIT, qui formavit, vers. 21. NON CONSIDERAT? Hebraice, halo iabthit. Non cernet? Est-ne probabile, ut qui vim audiendi et cernendi hominibus tribuit, ipse res humanas nec videat nec audiat?

VERS. 11. — QUI CORRIPIT GENTES, NON ARGUET (1)? Qui etiam gentes profanas et alienas à sui notitia castigat et punit, vobis scilicet parcat, ad quos ipsius notitia pervenit? Qui gentes, ut infideles, solet punire et castigare, nonne vos arguet, nonne vos punit? Qui conripit; isar, non tantum castigare, verum etiam erudire, instillare. Quæ posterior significatio nunc fortasse est commodior, ut mox, vers. 13; unde Græcè παιδεύω. Nam isar, et limed, erudire et docere, jungi solent pro eodem ut infra, Psal. 104, v. 22. Qui erudit gentes, qui eas docet quæ recta sunt et vera (per legem naturæ, Rom. 1, v. 18, 19; ab ipso enim omnis sapientia, Eccl. 1, 4, per inspirationem, revelationem, animi illustrationem) nonne arguet, id est, argumentabitur, rerum et causarum erit peritus ad disserendum de qualibet re? Hokiak non tantum increpare, sed et disserrere, argumentari, ratiocinari, crepare esse rerum et causarum. Ut arguere apud Latinos, passim in Job, et Proverbiis. Chald. : Qui dedit legem populo suo cum peccaverint, nonne arguet eos? Nonne Deus docuit Adam primum scientiam? Qui docet. Appositorum cum præcedentibus. Qui corripit gentes scilicet, ille qui docet hominem scientiam, nonne arguet (vos)? Estne verisimile ut qui mortalibus prudentiam et intelligentiam præbuit, vestra maleficia ignoret nec puniat? Vel asyntheton familiare lingue. Alii jungunt cum seq. versus per hysterolegiam: Dominus, qui docet hominem scientiam, scit hominum cogitationes.

VERS. 12. — QUONIAM VANÆ SUNT. Continuativa particula, quod scit hominum cogitationes esse vanas: non modo audit et videt res humanas et opera, verum etiam intimos animorum recessus novit, ac eos intelligit esse inanes et vanos.

VERS. 13. — QUEM TU ERUDIERIS, docueris (ut se explicat sequenti membro), ut à vanitate suas cogitationes abducas, et in bonum vertas. Aliqui parum aptè, castigaveris, ut supra, vers. 11; nam utrobique est idem verbum.

VERS. 14. — UT MITIGES EI A DIEBUS MALIS, ut tranquillum, securum reddas à malis et calamitosis temporibus, ut illum custodias saluum in diebus malis, donec peccator poenas luat, eique contingat sua merita puniunt. DONEC FODIATUR, ut præstes ei requiem, donec sepeliatur impius, et infodiatur sepulcro, id est, nulli ex eis, quibus doctrinæ et sapientiæ primas deferunt, qui crucem Christi stultitiam putant, ausi sunt hæc immanissima et terrissima monstra dicere et docere; ut faciliè appareat, verissimam esse illam D. Paulli sententiam: Sapientia hujus mundi stultitia est apud Deum. (Flamininus.)

(1) Kimhi putat referendum ad ultiones Dei insigniores, quales sunt submersio in diluvio, legis in subversione Sodoma, etc. (Munsterus.)

donec pereat? Docetur Deum immittere publicas calamitates propter impios, pati interim summi pios, sed liberari, ubi obruti fuerint impii atque perierint.

VERS. 15. — QUODUSQUE JUSTITIA CONVERTETER, quandiù. Ki had, per metathesim, pro had ki, usquequod, quoad, quandiù, usquequod justitia revertatur ad iudicium, et post illam (sint) omnes recti corde. Quod duobus modis exponitur, de justitia et iudicio hominis videlicet, vel Dei. Simplicius priore modo: Non deseret hæreditatem suam, quoad homines hereditatis hujus erunt justii, et juxta justitiam versabuntur recti; non deseret suos, quandiù justitia vigebit et reducter in opus. Justitiam converti in iudicium, est reduci in opus, neque hæerere in verbo et lingua. Alii, quod tamen eodem recidit: Non deseret suam hæreditatem, donec justitia redeat in iudicium, donec iudicium sit justum, donec justitia versetur in iudicio. Posteriore: Non derelinquet hæreditatem suam, usque ad diem justii iudicii Dei, id est, nunquam, quod sequuntur nostri ferè post Chrysostomum; donec Christus mundum justè iudicet: hodie enim iudicia sunt iniquissima et corruptissima; at tunc Christus æquum iudicium faciet, Psal. 95, v. 14; id est, usque ad diem iudicii Deus suos non deseret. Qui hanc metathesim poeticam non observant, vertunt obscuris: Quoniam usque ad justitiam converteret iudicium. Semper interim significatur Deum non deserentur homines, quandiù justitiæ studebunt. Et Juxta illam. Hysterolegia. Et omnes recti corde (fuerint) juxta illam. Relativum qui sententiam obscurat. Negligatur igitur ex Hebræo et Græco, καὶ ἐξαποδοῖ αὐτοῖς, πάρεσσι αὐτοῖς ἢ καὶ αὐτοῖς. Et (quoadusque, sive quandiù) iuxta ipsam, vel ex Hebræo, reaharum, id est post ipsam (fuerint) omnes recti corde; q. d.: Et quandiù omnes recti corde adhaerebunt justitiæ, et post illam current, Deus non deseret plebem suam. Qui nos contulerunt cum archetypis, nec considerantur illud: Qui juxta illam, regi à parte posteriore per hysterolegiam, hinc se extricarunt per interrogationem non necessariam: Et qui juxta illam (justitiam scilicet, sunt?) ut mox subjiciatur ἀποδοῖ αὐτοῖς, omnes qui recti sunt corde, q. d.: Omnes recti corde sunt juxta justitiam, illique adhaerent. Hinc Cabenaki purgatorium colligit: Finitis tormentis, quæ pro peccatis sustulerunt omnes recti corde, ferent præmium suum.

VERS. 17. — QUI CONSERGET MIHI? Dativus commodi, pro me, mecum, et sic Hieronymus interpretatus est. Quis mihi auxiliabitur, quis me defendat ab improbis? STABILIT, consistet, conjungit se ad confingendum, pugnabit. Stare est pugnare, cum armis consistere, ut apud Esther 8, 11: Ut starent pro animasus, id est, ut pugnarent pro vitâ suâ, ut tuerent vitam suam.

VERS. 18. — NISI QUIA DOMINUS (1). Sibi respondet:

(1) Declarat magnitudinem periculi in quo versamur ob multitudinem malignantium qui undique nobis occurrunt. Induit autem Propheta personam omnium piorum, et ait: Nisi quia Dominus adjuvit me, id est, nisi Dominus adjuvisset me, paulo minus habitasset in inferno anima mea, id est, parum abfuissem à morte sempiternâ, quia videlicet tentationibus succu-

Nisi Dominus adjuvisset me, fermè habitasset excisa (morta) vel silens anima mea. IN INFERNO, Hebraice, amah, id est, in excisione; ex Aben, morte et interitui; vel, in silentio. Sic appellant infernum, vel sepulchrum, ubi corpus silet et est stupidum, quasi locum excisionis vel silentii. Hinc sileat mortui vocatur. Vide infra, Psal. 113, v. 26.

VERS. 19. — SI DICERAM: MOTUS EST PES MEVS. Metaphora: Facilius res mee, actum est de me. ADU-VABAT, sustentabat.

VERS. 20. — SECUNDUM MULTITUDINEM, proportionem. Tibi multi dolores, multe et consolationes. DOLORUM, cogitationum anxiarum. Starhaph, rampus in summo arboris venio agitant. Metaphorice, anceps et dubia cogitatio. IN CORDE, qui sunt in corde meo.

VERS. 21. — NUMQUID ADHERET TIBI? Apostrophe ad Deum vel Christum, ut ferè Latini omnes sentiunt, et Chaldaeus. An possibile est, inquit, ut tibi adhaereat sedes mendacii, qui creasti laborem in præcepto? An tibi aliquid commune est cum iniquo tribunali, et cum potestate, quæ legibus abutitur ad opprimendum innoxios? QUI FINGIS, qui formas et facis, ex Hebr. isetser, metaphora à figulis, ut Latine, condere leges, ab opificibus Numquid adhaeret tibi, numquid jungitur, an tecum aliquid commune habet sedes iniquorum hominum, o Deus, qui fingis, fabricas, condis præcepta laboriosa et ardua? Qui vis tua præcepta servari cum maximo labore et sollicitudine? ut infra, Ps. 118, v. 4: Tu mandasti mandata tua custodiri nimis. Hinc Proverbiùm: Dii laboribus omnia vendunt, et apud Hesiodum, ἀπορως ῥαὶ ἄλλοις ἀποδοῖ αὐτοῖς ἀποδοῖ αὐτοῖς.

huissem, et de ipsâ divinâ providentiâ dubitâsem. Puritas illa: Nisi quia Dominus adjuvit me. Hebraice est, et Davidi familiaris, ut perspicuum est ex Psalmo 123, et supplicanda est hoc modo: Nisi hoc accidisset quod Deus adjuvit me, etc., et planius: Nisi Dominus quod Deus adjuvit me, etc. Illud autem: Paulo minus habitasset in inferno anima mea, potest intelligi de morte corporali, per quam eo tempore omnes animæ descendebant ad aliquam mansionem subterraneam; sed veris existimo, ut intelligatur de morte animæ et de inferno damnatorum. At, inquires, ex hæc sententiâ videtur sequi, ut auxilium Dei non sit necessarium ad superandas tentationes, sed solum ad faciùs superandas, quod est dogma Pelagianum, ex S. Augustino, lib. de Gratia Christi, cap. 27. Si enim Dominus non juvisset, vix mortem animæ evasissem: certè sequi videtur, ut nisi Dominus juvisset, mortem quidem animæ evadere potuissem, sed valde aggrè et difficulter. Respondere debet, paulo minus, non ferri hoc loco ad difficultatem res, et brevitatem temporis, ut sensus sit: Nisi Dominus adjuvisset me, paulo post habitasset in inferno anima mea. Vox Hebraica, chinkhat, et Græca, περισσῶς, hunc sensum faciunt, et juxta cum explicanda est vox Latina, paulo minus, id est, paulo post, habitasset in inferno anima mea; sive parum abfuissem à casu in infernum anima mea. (Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME XCIII.

Il y a dans le titre: *Psalms ipsi David, quartâ sub-bati*; ce qui nous apprendrait que ce psalme est de David, et qu'il se chantait le quatrième jour de la semaine. Mais ce titre n'est point dans l'Hebreu. Les LXX, ou d'autres interprètes plus récents, l'auront ajouté conformément à l'usage qu'en faisaient les Juifs.

Comme ce psalme est rempli de plaintes contre les

ante omnia præclara dii posuerunt sudorem. Est ergo sensus: Numquid injuste iudicabis nos, postquam ardua præcepta servavimus, te jubente et constituyente? At Chrysostomus, Græci omnes Hebraice interpretes, ἄλλοθεν, ad thronum, i. e., isetser, ac hinc referunt in hanc sententiâ: Numquid adhaeret tibi thronus sceleratorum hominum, qui fingit, format, patra laboriosa (id est, maleficia) in statuto (in iis quæ statuit) vel ex instituto et more? vel, pro statuto, ac loco statuti et legis, ut sit apostrophe ad hominem, non legi, nisi apud indoctos. Et certè connexio id non patitur.

VERS. 22. — CAPTAVIT IN ANIMAM JUSTI, capere studebunt justum, venabuntur, expetentur, venationem instituent contra animam ejus. Hebr. ingadu, id est, coibunt turmatim, conglobabuntur. Conglobati conspirant adversus innocentem. Aliqui, gadad, è Chaldaeo Danielis, 4, 11: Decidite sive excutite arborem; decident, determinabunt, decernent, ut sit verbum foreuse, quod ad hanc sententiâ sequens membrum alludat. Is, contra, adversum.

VERS. 23. — ET FACTUS EST MIHI. Adversativa particula, pro at, verum. Pendet enim sententiâ. Adversum me quidem coire solent impii, at Dominus factus est refugium, sive munitionis locus. IN ADU-VABAT APEI MEAE, præsidium, in quo sperem. Hebraice, let-ar mahsi, id est, rupem spei, in rupem cui confidam, quâ nitar.

VERS. 24. — REDDET ILLIS INQUITATEM IPSORUM (1). Retributio et merces improborum est dolor et exitium, quod aliis solebant intentare. DISPERDET, succidet. Epizeuxis crebra in Scripturis, ad vehementiam.

(1) Hæc est justissima providentiâ Dei, ut tandem justos adjuvet, et iniquos disperdat. Reddet illis, inquit, iniquitatem ipsorum; id est, Deus faciet ut iniquitas impii reveratur in caput ipsius impii, dum justo non nocet, qui ob patientiam coronatur, et ipsi iam nocet, qui ob malitiam punitur. Quod explicatur sequenti versu: In malitia eorum disperdet eos, ubi notat S. Augustinus rectè dici, in malitia, quia Deus nocet in malitia quâ id fecerunt. Tradidit enim Christum ad mortem Judas, tradidit etiam Deus Pater; sed Patri gratias agimus, quia ex nimâ charitate proprio Filio non peperit, sed pro nobis tradidit illum, ut ait S. Paul. Rom. 8. Judam detestatur, quia ex cupiditate, non ex charitate, et pro pecuniâ suâ, non pro salute nostrâ, tradidit illum. Addit Propheta: Disperdet illos Dominus Deus noster, ut explicet quis sit qui disperdet iniquos; dixerat enim: Reddet illis iniquitatem ipsorum, et in malitia eorum disperdet eos; et non dixerat quis hæc facturus esset; explicat igitur, se dicit: Disperdet illos Dominus Deus noster, cuius providentiam ait negaverunt, aut contempserunt. (Bellarminus.)

méchants et les persécuteurs de la vertu, les interprètes ont cherché, dans l'histoire du peuple de Dieu, des événements auxquels il put se rapporter. Les persécutions de Saül et d'Absalon, ennemis de David, les disgrâces des Juifs captifs à Babylone, ont fixé les opinions de plusieurs; systèmes peut-être pas assez fondés dans la lettre, qui ne spécifie rien de particulier. D'autres l'ont rapporté à Jésus-Christ, comme si

ce psame était une prophétie du jugement qu'il exercera contre les méchants. On ne peut se tromper en suivant cette opinion, puisque Jésus-Christ étant Dieu, le châtiment des crimes lui appartient tout aussi essentiellement que la récompense des vertus. Ce psame, sans autre système, et considéré simplement selon la lettre, est une grande leçon sur la Providence. Le Prophète console les justes par l'espoir de voir finir leurs traverses, et il intimide les pécheurs par la menace des vengeances divines. Comme la Providence est un des articles de la Religion qu'on oublie le plus dans la pratique, ce psame, qui la rappelle avec tant de force, est un des plus beaux monuments de la foi du Prophète, et une des plus saintes instructions dont les fidèles puissent s'occuper.

VERSET 1.

On traduit l'hébreu : Dieu des vengeances, Seigneur, Dieu des vengeances, paraisse. Le verbe 327 signifie *apparaître, se manifester*, et les LXX l'ont pris au présent, au lieu de l'impréatif qu'y voient les hébraïques. *Agir en toute liberté* est bien la même chose que *paraître, se montrer à découvert*. J'avoue que le tour de l'hébreu est plus analogue à ce qui suit, puisque le Prophète adresse dès le second verset la parole à Dieu : *Exaltare, qui judicas terram*, etc.; mais on ne peut taxer nos versions de contre-sens.

Dans ce premier verset, le Prophète nous présente deux grands attributs de Dieu, la puissance d'exercer les vengeances, et l'entière liberté de les exercer quand et comment il lui plaît. Un autre prophète développe d'une manière très-énergique cette même pensée : *Le Seigneur est jaloux, il est vengeur, il est plein de fureur, il décharge sa colère sur ses ennemis, il est patient, mais d'une force invincible*, etc.

RÉFLEXIONS.

Le Seigneur est le Dieu de la miséricorde à l'égard des pécheurs qui s'humilient, et le Dieu des vengeances à l'égard des pécheurs opiniâtres et endurcis. Il exerce toujours ses miséricordes dans cette vie, mais il diffère souvent ses vengeances jusque dans la vie future. S'il n'y avait sur la terre que des bienfaits pour les justes, et des châtimens pour les méchants, on pourrait douter de l'existence d'un autre état, soit pour les justes, soit pour les pécheurs. Il semblerait que les uns et les autres auraient reçu avant leur mort la récompense de leurs vertus, ou la punition de leurs crimes, et qu'il ne leur resterait plus rien à espérer ni à craindre; mais l'ordre actuel de la Providence fait connaître que nous sommes tous au premier acte de nos destinées, que nous marchons dans une voie qui aboutit à un terme de bonheur ou de peines. Les justes malheureux ici-bas doivent compter sur un avenir qui les dédommagera de leurs disgrâces; et les méchants doivent compter que leurs iniquités ne seront pas sans punition. Le même prophète cite plus haut dix autres justes : *Ne vous inquiétez pas, le Seigneur terminera tout, et vous ne serez pas malheureux deux fois*. Ils le seraient, s'ils n'éprouvaient que des misères en cette vie, et s'ils étaient sujets dans l'autre, ou à l'aneantissement, ou à une récompense qu'ils pussent perdre. Au contraire, les pécheurs fortifiés sur la terre n'auraient qu'à s'applaudir de leur conduite, soit qu'ils fussent anéantis à la mort, soit qu'après des châtimens passagers ils dussent être heureux pendant l'éternité.

Comme la foi d'une vie future est la base de toute la Religion, il n'y a rien de plus beau, de plus sage, de plus digne de Dieu, de plus instructif pour les hommes, que l'ordre de providence dont nous sommes témoins. Si l'on dit qu'il y a des justes qui sont toujours heureux en ce monde, et des pécheurs qui sont toujours malheureux, je ne ferai point de difficulté de nier cette proposition, en la prenant dans toute son étendue. Nul vrai fidèle n'est exempt de misères en cette vie, et nul pécheur qui ne goûte au moins quelques satisfactions dans la route du péché ou il s'en-

gage. C'est même ce qui l'y entraîne, et ce qui l'y retient. Dieu le frappe quelquefois, et c'est dans des vues de miséricorde. S'il abuse de ces châtimens, c'est par endurcissement de cœur, ou même pour se dédommager, par une sorte de méchanceté raffinée, des faveurs que Dieu lui envoie. Le juste, au contraire, quel que soit son bonheur apparent, et selon les jugemens du monde, est toujours en guerre avec lui-même pour dompter ses penchans, et pour s'amplir, comme le dit l'Apôtre, ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ.

VERSET 2.

Le zèle de la gloire divine inspire cette demande au Prophète. Il désire que le Seigneur juge enfin sa cause, et qu'il fasse repentir les orgueilleux de leur témérité. Au reste, ce n'est pas tant une demande qu'une prophétie du jugement qui est réservé aux pécheurs. Si David n'avait pas été persuadé que Dieu fera justice un jour de tous les crimes qui se commettent, il ne presserait pas le moment des vengeances. Il reconnaît que le Seigneur est juge de la terre, et qu'il a en horreur l'orgueil et les orgueilleux.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète, dit saint Augustin, veut donner des leçons aux affligés, à ceux qui souffrent persécution en ce monde; et il commence par entrer dans leurs pensées, à reconnaître qu'ils n'ont point tort de sentir le poids de leurs maux. Il semble se joindre à eux pour demander justice de leurs persécuteurs. En cela il fait ce que l'Apôtre disait long-temps après aux fidèles : savoir, qu'il est à propos de se réjoindre avec ceux qui sont dans la joie, et de pleurer avec ceux qui pleurent. Mais ceci n'est qu'une manière de s'insinuer dans les esprits; car l'esprit de Dieu, qui anime également le Prophète et l'Apôtre, met d'abord ensuite dans leur bouche les vrais principes d'une solide consolation. Ils savaient bien ramener ces hommes affligés aux ressources que fournit la Religion contre le dépit et l'impatience. On verra, dans la suite de ce psame, comment le Prophète use de ces moyens. Ici, en effet, il parle comme les malheureux qu'il veut instruire; il invite le Seigneur à venger leur cause, qui est aussi la sienne. Il rappelle deux grandes vérités : la première, que le Seigneur est juge de la terre; la seconde, qu'il doit y avoir un jugement de rigueur contre les orgueilleux.

A mesure que les hommes quittent la terre, ils sont jugés; cette pensée réformerait le monde, si le monde s'en occupait. Les faux jugemens font une grande partie d's erreurs, des crimes, des malheurs qui accablent les hommes. Il faut se placer hors de ce ce monde, pour trouver la vraie justice; mais qu'elle est redoutable ! L'Apôtre lui-même tremblait en y pensant. *Je ne me reproche rien*, disait-il, *mais je ne suis pas justifié par cela, car c'est le Seigneur qui me juge*. Le jugement de Dieu bien mérité à peuplé les solitudes; et il serait bien important de savoir ce qu'un solitaire, tout pénéré de l'attente de ce jugement, pense de son état présent et futur; ce qu'il connaît par la foi de ce moment où il doit être présenté au souverain juge; ce que la méditation de la science infinie de Dieu et des droits de ce Être suprême, lui apprend du profond étonnement où il doit se trouver dans cette circonstance si critique. O Dieu ! qu'il y aurait à profiter des leçons d'un tel maître ! Ce ne sont point, disait encore S. Augustin, nos péchés qui nous perdent, c'est l'orgueil de nos péchés. Les Juifs qui crucifièrent J.-C. comment tous le plus grand criminel qu'il soit possible d'imaginer. Cependant plusieurs d'entre eux devinrent des chrétiens très-agréables à J.-C., parce qu'à la prédication des Apôtres ils s'humilièrent. *Que ferons-nous ?* dirent-ils à Saint Pierre, et est-ce que nous leur ordonna qu'on d'être pénitents, et de recevoir le baptême ? Voilà des hommes très-culpables déchargés de leur crime, parce qu'ils avaient renoncé à leur orgueil, à cet endurcissement de cœur

ou tant d'autres de leurs compatriotes persévérant à l'infirmité.

VERSETS 3, 4.

L'hébreu est fort énergique dans le 4^e verset : il peint ces impies comme des gens qui *rompent des paroles dures*, et qui se *raient sans cesse*. Nos interprètes ne s'écartent pas du sens, en mettant l'iniquité pour des choses dures. Ils traduisent de même au 6^e verset du psame 71.

En suivant la pensée de S. Augustin, dont nous avons parlé ci-dessus, il faudrait dire que le Prophète continue d'entrer dans les sentimens de ceux qui éprouvaient la fureur de ces méchants. Il les appelle, en quelque sorte, et se joint à eux pour demander à Dieu qu'il fasse cesser cette persécution.

On voit au reste dans ces deux versets trois procédés très-ordinaires aux hommes violents et persécuteurs. Ils se vantent de pouvoir faire beaucoup de mal; ils vomissent des torrents d'injure contre ceux qu'ils veulent perdre; ils font parade de succès qu'ils ont dans leurs entreprises injustes.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète commence par les discours des méchants contre ceux qu'ils haïssent. Les Juifs accablèrent d'abord J.-C. de reproches; ils lui donnèrent les titres les plus odieux. Ils dirent qu'il était Samaritain, rebelle, séducteur, possédé du démon. Les Apôtres essayèrent les mêmes traitemens; en sorte que S. Paul dit de lui et de ses collègues, qu'ils étaient chargés de malédiction, et regardés comme le rebuff du monde. Cette sorte de persécution est fort sensible à ceux qui n'ont pas encore étudié parfaitement le grand modèle de la Religion, qui est J.-C. Mais à l'école de ce divin maître on apprend à se plaindre, comme l'Apôtre, dans les opprobres, à se réjoindre, comme tous ces saints disciples du Sauveur, d'avoir été traités digne de recevoir des affronts pour la gloire de son nom.

VERSETS 5, 6.

Le texte et les versions disent la même chose : quelques hébraïques traduisent par le présent, d'autres par le futur : tous ces temps-là sont indifférens dans la bouche d'un prophète. La description de ces fureurs pourrait faire allusion aux violences d'Absalom, à celles des Chaldéens, à celles des Syriens sous les Machabées, à celles des tyrans durant les premiers siècles de l'Eglise. On peut connaître toute l'étendue des pensées d'un homme inspiré de Dieu ! Il s'agit de voir ici en général de grandes persécutions, dont les exemples ne manquent point dans l'histoire des deux alliances. Elles se renouvellent dans tous les siècles, d'une manière peut-être moins publique et moins atroce, mais toujours avec une injustice qui amènera le bras de Dieu contre les auteurs de ces crimes.

RÉFLEXIONS.

Il ne faut pas aller dans les pays barbares pour trouver des hommes violents, injustes, déterminés à persécuter la vertu et ceux qui la pratiquent. Les régions où l'on se pique de la plus grande humanité fournissent sans cesse des spectacles en ce genre qui feraient rougir les sauvages mêmes. L'urbanité extérieure ne sert souvent qu'à couvrir les plus noirs complots; et les peuples les plus civilisés n'en sont que plus adroits à conduire des entreprises odieuses. On a même quelquefois abusé de la Religion pour porter les coups les plus violents aux hommes de bien. Toutes ces horreurs prouvent la nécessité du jugement de Dieu, et c'est toujours à ce dénouement général qu'il faut en revenir pour espérer le rétablissement de l'ordre. Jusqu'à ce moment le globe que nous habitons sera une terre de sang et un théâtre d'injustices. En attendant, l'Evangile est la consolation des justes, et Jésus-Christ, toujours présent à leurs yeux, leur donne cette sainte fierté dont se parait l'Apôtre, en disant : *Qu'il ne m'ar-*

rive jamais de me glorifier d'aucune autre chose que de la croix de Jésus-Christ.

VERSET 7.

Quelques interprètes ont cru que ce discours des impies attaquait simplement la Providence, et qu'ils regardaient le Seigneur comme une divinité aveugle, qui voyait tout et qui savait tout, mais qui ne daignait pas prendre part aux détails des événemens. Cette interprétation est contraire à la lettre du texte et des versions; elle est réfutée de plus par les versets suivans. Ces impies étaient des athées, comme Spinoza, qui n'admet point de divinité qu'un monstre composé de tous les êtres tant spirituels qu'étendus et divisibles, sans intelligence particulière, sans volonté propre et sans dessein réfléchis. On bien c'étaient des fatibistes qui ne connaissaient qu'une puissance aveugle, dominée par un destin tout aussi incapable qu'elle de prendre parti sur ce qui se passe dans le monde; ou enfin, ce qui est le plus probable, c'étaient des païens qui voulaient tourner en dérision le Dieu de Jacob, et le représenter comme une divinité stupide qui ne voit rien, et qui ne peut s'intéresser à rien. Peut-être aussi que le Prophète indique les discours du cœur, les sentimens intérieurs de ceux qui, sans nier de bouche l'existence ou les attributs de Dieu, agissaient comme des athées ou comme des Epicuriens.

RÉFLEXIONS.

Il est assez surprenant que les hommes qui croient ce que la Religion enseigne de Dieu vivent mal; mais il le serait infiniment plus que ceux qui ne croiraient rien se déterminassent à bien vivre; je ne dis pas à éviter certains crimes que les lois punissent, mais à réprimer toutes les passions qui pressent sans cesse le cœur humain de les satisfaire; et ce qui serait infiniment prodigieux, c'est qu'un peuple entier d'hommes non croyans fit irréprochable du côté des mœurs et de la conduite. La Religion n'est pas toujours un frein, mais elle l'est quelquefois, et elle peut toujours l'être; cette seule vérité lui donne une supériorité évidente sur l'irréligion, qui laisse aux hommes toutes leurs passions, et ne leur donne aucun moyen pour les réprimer. Le Prophète parle ici de gens qui ont à Dieu toute connaissance de ce qui se passe parmi les hommes; aussi se déclarent-ils en toute manière contre la vertu et contre ceux qui la pratiquent. Ce doit être la marche ordinaire du cœur humain. Les exceptions prouveraient seulement que l'orgueil ou des intérêts particuliers engageraient quelques incrédules à ne se pas mêler dans la foule des hommes violents et persécuteurs de la vertu. Si ce prophète disait : Il y a un peuple qui tient que l'Être suprême n'a ni vue ni intelligence, et ce peuple est néanmoins plein de compassion pour les malheureux; il est l'appui de la veuve et de l'orphelin; il est un modèle de probité, de tempérance, de désintéressement; voilà ce qui nous apprendrait un fait dont il n'y a jamais en d'exemple dans le monde. Ne croyons pas qu'un tel récit puisse jamais se trouver sous la plume d'un sage, beaucoup moins sous celle d'un prophète. Apprenons de celui-ci quels ont été de son temps les fruits de l'irréligion, et soyons sûrs qu'ils se renouvelleront partout où elle fera des progrès.

VERSETS 8, 9, 10.

Dans ces versets, le Prophète représente Dieu comme un être qui entend, qui voit, qui punit, qui instruit les hommes; et c'est ce qui prouve que les impies qu'il combat, étaient à Dieu non-seulement toute providence, mais toute faculté d'entendre, de voir, de punir et d'instruire les hommes. Il parait cependant qu'ils admettaient la création, puisque le Prophète leur fait ce raisonnement : Comment pouvez-vous croire que celui qui a donné à l'homme la faculté d'entendre, de voir, de connaître, en est privé lui-même? Vous savez d'ailleurs qu'il a puni les nations, quand il l'a jugé à pro-

pos; comment pouvez-vous donc penser qu'il ne vous reprochera pas vos crimes? L'absurdité de ce système fait qu'il appelle ces impies des hommes sans intelligence, des hommes stupides.

Le texte et les versions sont d'accord dans ces versets. *Insensés parmi le peuple* signifie, à ce qu'il paraît, comme je l'ai traduit, *les plus insensés du peuple, ou plus insensés que les plus grossiers parmi le peuple.*

La Vulgate dit : *Celui qui a construit l'œil, ne considère pas.* L'hébreu dit, *ne voit pas*, et j'ai adopté ce sens comme le mieux assorti au sujet.

La Vulgate porte, *qui punît les peuples; l'hébreu, qui instruit*; mais le verbe de ce texte s'emploie aussi pour *redresser et réformer*, et même *punir*, et les hébraïsants le reconnaissent.

RÉFLEXIONS.

Le raisonnement que fait ici le Prophète est une démonstration. Si Dieu a donné aux hommes la faculté d'entendre, de voir, de connaître, il leur assurément posséder ces qualités, et agissant un très-haut degré. S'il était possible qu'un artiste fit une statue qui entendit, qui vit, qui eût de l'intelligence, l'accuserait-on lui-même d'être sourd, aveugle et sans conception?

Il y a de plus un autre argument compris dans cette manière de raisonner. Dieu doit être extrêmement courroucé de l'injure que lui font les impies, en supposant qu'il n'entend rien, qu'il ne voit rien, qu'il ne comprend rien. Car, s'il est évident qu'étant l'auteur de ces facultés dont il a gratifié les hommes, il doit les posséder lui-même, peut-il être insensible au mépris qu'on fait de lui en disant qu'il n'entend rien, qu'il ne voit rien, qu'il ne comprend rien? Celui qui est pourvu de tous ses sens et de toute sa raison, verrait-il tranquillement qu'on s'obstine à le regarder comme incapable d'entendre, de voir, de penser?

Le Prophète parlait à des hommes qui savaient que Dieu avait de temps en temps appesanti son bras sur des nations entières. L'histoire du peuple de Dieu est remplie de ces faits. Il en concluait avec raison qu'on ne pouvait sans témérité braver son courroux, et croire qu'il n'avait pas la puissance de se venger.

Ces versets rappellent donc aux hommes la doctrine si lumineuse de la création, de la providence, de la justice et de la science du Seigneur. Je suis créé de Dieu; je suis dans la main de Dieu; je suis responsable à la justice de Dieu; je suis connu intimement de Dieu. Que faudrait-il de plus pour m'engager à veiller sur moi-même, à me tenir uni à Dieu, à ne vivre que pour Dieu?

VERSET 11.

Le Prophète achève de réfuter les préjugés des impies : il leur apprend que Dieu connaît toutes les pensées des hommes, et qu'il sait de plus que ces pensées sont vaines, et même vaine pure, comme porte le texte. Voilà deux motifs, l'un de crainte, l'autre d'humilité; et deux traits lancés contre les impies qui sont pleins d'audace et d'orgueil.

RÉFLEXIONS.

Abandonnons, disait S. Augustin, nos pensées puisqu'elles sont vaines, et prenons les pensées de Dieu, puisqu'elles sont la sagesse même. Dieu nous a donné la faculté de penser, comme l'observe le Prophète dans le verset précédent, mais nous en abusons, et cet abus par Adam, notre chef; il s'est perpétué de race en race, et il ne finira qu'à la consommation générale. Il serait long de détailler les vanités de nos pensées, et il n'y a même que Dieu qui les connaisse dans toute leur étendue. Quelques hommes sont parvenus à en diminuer le nombre dans eux-mêmes et dans les autres. Ils n'y ont réussi que par la science de Dieu, comme le Saint-Esprit le leur avait appris lui-même; et c'est ce qu'entend aussi S. Augustin, quand il nous invite à prendre les pensées de Dieu. Cette science, ces pensées de Dieu, nous ont été révélées par Jésus-Christ. Mais

cel Homme-Dieu a pris une route contraire à celle que s'étaient frayés les hommes; ils se piquaient d'une sagesse qui était le comble de la vanité, et il leur a enseigné la sainte folie de la croix. Son disciple Paul nous l'a recommandée de sa part, et tous les saints nous l'ont transmise par leurs lectures et par leurs exemples. Si nous ne substituons cette science à nos pensées, nous n'avons rien à espérer de Jésus-Christ, et nous nous perdons avec ces téméraires, que le Prophète appelle des hommes privés d'intelligence et de bon sens.

VERSETS 12, 13.

Il semble que le Prophète commence à ouvrir ici aux malheureux la source des vraies consolations. Il s'est d'abord insinué dans leur esprit en partant de leurs souffrances; il s'est élevé ensuite avec force contre leurs persécuteurs, en réfutant les principes de ces impies. Enfin, il en vient aux instructions consolantes. *Heureux, dit-il, Seigneur, celui qui vous instruira de votre loi; il y trouvera l'adoucissement de ses maux; et pendant ce temps-là le précipice, ou doit tomber l'impie, se préparera.* Il n'y a point de différence entre le texte et les versions : car ce n'en est pas une que le texte dise, *pour lui tranquilliser dans le temps mauvais*, et nos versions, *pour lui adoucir les jours mauvais*.

RÉFLEXIONS.

Quel est le bonheur des justes? Ce n'est point de ne pas souffrir, de ne point être en butte à la persécution, mais de chercher et de trouver des consolations dans la loi de Dieu. Quel est le malheur des méchants? Ce n'est pas d'échouer quelquefois dans leurs entreprises, c'est plutôt d'en voir le succès et d'en goûter les fruits; car il arrive de là que le précipice se creuse peu à peu sous leurs pas, et qu'ils y tombent enfin pour y être ensevelis éternellement. Les traverses des justes sont, dans les desseins de Dieu, des degrés qui les élèvent à la gloire; et la félicité des pécheurs est la route qui les conduit dans l'abîme. Ces vérités sont contenues dans la loi de Dieu; elles n'étaient peignées qu'au premier trait, pour ainsi dire, dans l'ancienne alliance; dans la nouvelle, elles sont peignées tout-à-fait en grand. Les consolations de l'Évangile sont si touchantes, que les saints ont cherié les humiliations, les persécutions, les disgrâces; qu'ils se sont criés, après l'Apôtre : *Je travaille de joie au milieu de toutes mes tribulations.* Pendant ce temps-là la fosse des impies se creuse, et elle deviendra profonde de plus en plus jusqu'au jour des vengeances, où la comblera sur tous ces ennemis de Dieu destinés à ne plus voir ces rayons du soleil de justice. S. Augustin a très-ingénieusement opposé les profondeurs de cette fosse infernale à l'orgueil du pécheur qui tend toujours à s'élever et à dominer.

VERSETS 14, 15.

La fin de ce 15^e verset est un peu plus claire dans l'hébreu qu'on lit, *et après elle (la justice), tous ceux qui ont le cœur droit.* C'est-à-dire, jusqu'à ce que la justice vienne à exercer le jugement, et qu'à la suite de cette justice (qui est Dieu), paraissent tous ceux qui ont le cœur droit. Il n'y a d'autre différence entre notre version et le texte, qu'en ce que celui-ci place les justes après la justice (divine), et que la Vulgate les place autour de cette même justice. Dans cette version latine on doit sous-entendre *sunt et sint*, et traduire comme s'il y avait : *Et qui juxta illam sunt, illi sint omnes qui recti sunt corde.*

Le Prophète console de plus en plus les justes, parce que le Seigneur ne rejettera point son peuple; parce qu'il ne cessera point d'en prendre soin comme de son héritage; parce qu'il y aura un jour où la justice divine exercera le jugement; enfin, parce qu'autour ou à la suite de ce souverain juge, seront tous ceux qui ont le cœur droit.

RÉFLEXIONS.

On a dans ces deux versets les vrais et solides prin-

cipes de la doctrine chrétienne. Elle nous enseigne que Dieu n'abandonne jamais le premier ceux qui le servent; qu'il ne cesse point de verser sur eux ses bénédictions; qu'un jour il prendra en main la cause de ses élus; que ces amis de Dieu seront pleins de confiance autour du trône de ce souverain juge. Mais voici la condition qu'exige le Prophète; c'est qu'ils aient le cœur droit; et ce mot embrasse toutes les vertus nécessaires à une âme fidèle, surtout la conformité pleine et entière à la volonté divine. Il faut, dit S. Augustin, être comme Job, quand il bénissait le Seigneur après la perte de ses biens et de ses enfants; il faut imiter Jésus-Christ plongé dans l'amertume au jardin des Oliviers, et disant à son père : *Que votre volonté et non la mienne soit faite.*

VERSET 16.

Il paraît que ce verset est une sorte d'objection que font les hommes malheureux et persécutés. Le Prophète les avait rassurés et consolés par la considération du jugement futur. Mais le sentiment de leurs maux présents les afflige encore; et ils demandent qui les protégera, qui les défendra, et qui leur montrera des vengeances? Cette question est proposée pour faire sentir la nécessité du secours divin. Le Prophète la fait comme en son nom, afin de montrer l'intérêt qu'il prenait à la situation des malheureux.

RÉFLEXIONS.

On peut dire que, dans la pratique de la plupart des hommes, et de ceux mêmes qui entrent dans le chemin de la vertu, l'hérésie des Pélagiens se rend comme habituelle : ils croient pouvoir quelque chose sans Dieu; ils font des projets, même de conversion ou de bonnes œuvres, en comptant beaucoup sur eux-mêmes. Quand ils éprouvent des difficultés, ils imaginent des moyens pour les vaincre, ils recherchent les conseils des hommes, ils étudient dans les livres ce qui peut avoir rapport à leur situation. Quelquefois cependant ils implorent le secours de Dieu, mais c'est presque toujours avec peu de confiance, et sans vider leur cœur de toute l'industrie que l'esprit suggère pour sortir d'embaras. Cette manière de gouverner l'intérieur est très-pénicieuse. Dieu fait tout en nous et avec nous; il est l'auteur de la fidélité même avec laquelle nous répondons à ses grâces et nous recevons ses opérations. Croisons qu'à tout instant nous ne pouvons que nous égarer, si nous sommes abandonnés à nous-mêmes; mais croisons que, sous la conduite de Dieu, nous marcherons toujours dans la route du salut. *Je pens tout,* disait l'Apôtre, *en celui qui me fortifie.* Il sentait d'ailleurs tout le poids de sa misère, toute l'étendue de sa faiblesse; mais sa confiance sans bornes lui faisait affronter tous les dangers. Les saints sont les plus admirables par leur confiance en Dieu, et par tous les prodiges de leur vie, par toutes les austérités qu'ils ont pratiquées, par toutes les conversions qu'ils ont opérées, par toutes les entreprises qu'ils ont exécutées. Cette confiance est-elle donc d'une pratique difficile? Oui, parce qu'elle suppose une grande foi, une profonde humilité, et la science surabondante de Jésus-Christ; trois choses qui ne peuvent s'obtenir que par un exercice fréquent de l'oraison.

VERSET 17.

Je traduis, dans le silence de la mort, parce que l'hébreu porte : *Mon âme eût habité le silence; et ce silence est celui de la mort, ou du sépulture,* comme tous les interprètes l'entendent : c'est ainsi que dans le psanne 115 le même Prophète dit que ceux qui descendent dans le silence, ne loueront point le Seigneur; il s'agit des morts.

Le Psalmiste paraît répondre à la question proposée dans le verset précédent, et il tourne cette réponse en forme d'exemple, comme s'il disait : Le Seigneur sera votre soutien, je puis vous en donner une preuve qui m'est personnelle; car s'il ne m'avait

secouru, j'aurais bientôt succombé sous le poids des adversités, et mon âme serait tombée dans le silence de la mort. On peut prendre ce dernier mot pour la mort corporelle; mais dans un sens bien plus digne du Prophète, il signifie la mort de l'âme et la réplination éternelle. L'expression *plus minis* de notre version doit être rendue conformément à l'hébreu, non par *presque on peu s'en faut*, mais par *bientôt ou en peu de temps*.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin rémerciant Dieu de lui avoir pardonné les péchés qu'il avait commis, et de l'avoir préservé des péchés qu'il n'avait pas commis. *J'attribue à votre grâce,* disait-il en confessant sa misère aux pieds du Seigneur, *de n'avoir pas commis tout le mal que je pouvais faire.* Il n'y a point de saint dans le ciel qui ne puisse dire comme le Prophète : *Si le Seigneur ne m'avait protégé, je serais bientôt devenu la proie de l'ennemi.* C'est que la faiblesse de l'homme, sans l'appui de Dieu, est extrême; c'est que la corruption de l'homme, sans le remède de la grâce de Dieu, est un mal incurable. Que trouvons-nous hors de Dieu? les autres hommes et nous-mêmes. Si nous nous reposons sur les hommes, nous tombons avec eux; si nous nous appuyons sur nous-mêmes, nous accélér. Nous nous-mêmes notre chute. D'ailleurs, disait encore avec tant de sagesse S. Augustin, *vous vous mettez votre espoir dans les hommes, vous vous fâchez d'une manière indigne; si vous le placez en vous-même, vous vous élevez démesurément; l'un d'eux est rempli de pernicieuses. Celui qui s'abaisse en esclave, triomphe toujours; et celui qui s'élève en téméraire, fera une chute déplorable.*

VERSET 18.

Il y a dans l'hébreu : *Votre miséricorde me soutenait.* C'est le même sens. Ce verset est l'explication de celui qui précède. Le Prophète dit que, dans les occasions où il était menacé d'une chute prochaine, Dieu est venu à son secours.

RÉFLEXIONS.

Il faut bien remarquer avec S. Augustin, ces mots, *quand j'ai dit, ou, si je disais*; car il y a une infinité d'hommes dont les pieds chancelent dans la voie du salut; mais ils ne le disent pas, ils ne confessent pas leur faiblesse, ils ne reconnaissent pas le danger qui les menace. Dieu connaît nos maux, il aime ce docteur, il veut que nous ne fassions rien de faux. *Nous sommes chrétiens, c'est le propre de l'homme; Dieu nous apprend, c'est le caractère de Dieu. S. Pierre marche sur les eaux, la frayer le savait, il implore le secours de Jésus-Christ, et Jésus-Christ lui tend la main.* Notre force dépend donc de Dieu seul, mais Dieu exige de nous la persuasion de notre faiblesse. Une humble prière est la route qui conduit à sa miséricorde.

VERSETS 19.

Rien de plus consolant que ce verset : on y voit que Dieu ne se contente pas d'adoucir les maux de ceux qui souffrent, qu'il répand même des consolations dans leur âme, et que ces consolations les remplissent de joie, et qu'elles sont d'autant plus touchantes, que les souffrances ont été plus vives ou plus multipliées.

Pour exprimer ces souffrances ou ces douleurs, l'hébreu emploie un mot qui ne se trouve qu'ici et dans le psanne 87. Il signifie, selon les hébraïsants, des pensées, mais des pensées affligantes, des pensées qui agitent l'âme : ce qui revient aux douleurs des LXX et de la Vulgate.

RÉFLEXIONS.

Je ne puis me persuader que le Prophète ait eu un sentiment si élevé, sans être éclairé d'une lumière qui lui découvrait l'économie de la nouvelle alliance, et les grandes consolations dont nous sommes redevables à Jésus-Christ. Il s'agit ici de consolations éma-

nées de Dieu, de consolations qui remplissent l'âme de joie, et qui sont proportionnées au sentiment des souffrances. Il y a eu sous la loi des tribulations tout aussi grandes que celles qu'on éprouve depuis la promulgation de l'Evangile : la loi ne donnait point par elle-même des remèdes efficaces contre toutes les disgrâces ; elle n'était pas capable d'établir le cœur dans un état de contentement et de satisfaction, qui adoucit toutes les amertumes de la tristesse, qui apaisait toutes les tempêtes des pensées. Dieu ne considère les hommes que par Jésus-Christ, médiateur unique des hommes. Toutes les grâces qu'il a répandues depuis Adam jusqu'à nous, ont été le fruit de la médiation de Jésus-Christ ; par conséquent aussi les grâces de consolation, les grâces victorieuses du trouble de l'âme ont été données en vue de Jésus-Christ. Un prophète, tel que l'auteur de ce psaume, n'a pas ignoré ces rapports si essentiels à la religion même des Juifs. Il a parlé comme l'Apôtre qui dit, que plus nous avons de part aux souffrances de Jésus-Christ, plus nous en avons aussi des consolations qui nous viennent par Jésus-Christ. Si l'esprit de Jésus-Christ qui était dans ce Prophète, comme dans tous les autres, ainsi que l'assure S. Pierre, lui faisait connaître les souffrances de Jésus-Christ, peut-on croire qu'il ne lui découvrit pas en même temps les consolations que ces souffrances devraient répandre dans tous les fidèles ?

Ce n'est pas sans raison que le texte appelle nos souffrances des pensées, et qu'il oppose à ces pensées les consolations de Dieu. Outre que les souffrances sont pour nous une source presque infinie de pensées, soit quand nous les craignons, soit quand nous les éprouvons, soit même quand nous les rappelons à notre mémoire ; n'est-il pas certain et d'expérience, que ce qui nous trouble le plus, et ce qui nous trouble même avec le moins de fondement, ce sont nos propres pensées ? Si nous tirons notre principale dignité de la puissance de penser, n'en tirons-nous pas aussi la pliygme de nos agitations inévitables ; et que serait-ce que les tempêtes de nos passions, sans les organes de nos pensées ? Aussi les grandes consolations que Dieu nous donne par Jésus-Christ commencent par rétablir l'ordre et la paix dans nos pensées ; la différence entre les saints et les pécheurs, quant à la manière de penser, consiste en ce que les premiers n'ont pour ainsi dire qu'une pensée, qui est de plaire à Dieu et de faire en tout sa volonté, au lieu que les pécheurs ont tout autour de pensées qu'il se reconnoît d'objets qui mettent en jeu leurs passions. Ceux-ci ressemblent à une mer agitée, dont les flots se heurtent et se combattent, tandis que les justes sont comme une eau claire et tranquille qui coule dans un espace où rien n'altère et n'interrompt son cours.

VERSET 20.

Le sens de ce verset et de la version que nous y joignons, est qu'il n'est pas possible que Dieu soit injuste, au point d'imposer des préceptes difficiles, sans y attacher de la consolation. Est-ce donc, Seigneur, que vous placez près de vous un tribunal d'injustice, vous qui formez le travail qui accompagne vos préceptes ?

L'hébreu porte mot à mot en latin : An sociabitur tibi sedes iniquitatis, ingens laborem in præcepto ? Le P. Houbigant traduit : Num societatem ullam habebit tecum tribunal perveritatis, quod nomine legis machinatur iniquitatem ? Et, sans sa note : Significat id tribunal in quo iudicet adversus antimum iusti convariarum, et perripit legibus, cum per fa et nefas morti damnarentur. Cette note est encore très-bonne. C'est ce participe ingens qui a fait naître les diverses interprétations de ce verset. Plusieurs rapportent ce participe à sedes, et ils traduisent : Est-ce que le trône d'iniquité qui est établi avec autorité, les vexations, serait placé près de vous ? C'est-à-dire, prendriez-vous part aux jugements

iniques qui emploie l'autorité pour nous molester ? Et c'est se concilier, assez avec le verset précédent où il est parlé des consolations du Seigneur ; celui-ci en serait la confirmation ; et le Prophète voudrait dire qu'il n'est pas étonnant que le Seigneur console ses serviteurs, puisqu'il est bien éloigné de se joindre aux persécuteurs qui abusent de leur autorité pour imposer des travaux injustes, ou des lois tyranniques.

Mais le sens de notre version est aussi très-bon, et ne contredit point le texte, puisque le participe ingens peut se rapporter à Dieu, et avoir le même sens que, dans finis, ou bien, ô tu qui finis, etc. La Paraphrase chaldaique adopte le même sens : An possibile est quod adlocutus tibi sedes mendacii, qui creabat laborem in præcepto ?

Notre Vulgate rentre très-bien aussi dans la pensée contenue au verset précédent. Le Prophète avoue que les commandements du Seigneur sont difficiles ; mais, comme les consolations célestes sont prodiguées à ceux qui souffrent en les accomplissant, il s'ensuit que Dieu n'établit point un trône d'injustice en imposant ces lois.

S. Augustin prend le mot de précepto pour une instruction ; et il entend que Dieu n'établit point un tribunal d'injustice, quand il nous envoie des tribulations, puisque ces souffrances nous instruisent, qu'elles nous apprennent à redouter les supplices destinés aux pécheurs dans la vie future, et qu'elles nous sont un gage des récompenses promises aux justes. Cette explication a quelque chose de plus lumineux et de plus instructif que les autres.

REFLEXIONS.

Ce qui fait que les souffrances de cette vie nous paraissent si pénibles, et qu'elles nous arrachent si souvent des murmures qui outragent la Providence, c'est que nous perdons de vue les deux états de la vie future, l'état des élus, et l'état des réprouvés. Si nous considérons attentivement ces deux termes ou tout le genre humain abaissement, nous reconnaitrions sans peine que les travaux de la vie présente, bien loin d'être des fléaux de la colère de Dieu, sont des effets de sa miséricordieuse bonté. Quand Dieu, dit S. Augustin, nous obligerait à travailler et à souffrir pendant un million d'années pour acquérir la gloire qui n'a point de fin, nos travaux et nos souffrances n'auraient encore aucune proportion avec l'infini de la récompense. Qu'est-ce donc que si peu de jours d'une vie laborieuse et souffrante, comparés à cette même éternité de bonheur ? L'Apôtre regardait comme une épreuve momentané, le cours de nos tribulations ; au lieu qu'il considérait les biens célestes comme un poids immense de gloire, comme une couronne dont l'éclat surpassait toutes nos pensées. Il en est de même de ces souffrances passagères mises en parallèle avec le malheur des réprouvés. Qui peut croire, ajoutait le saint docteur, la plus grande douleur temporelle, s'il pense aux feux éternels dont l'Evangile menace les pécheurs ?

Ces vérités sont fort sensibles, mais la plupart des hommes attendent leur entrée dans la vie future pour les comprendre ; c'est-à-dire, qu'ils diffèrent jusqu'au moment où la connaissance de ces vérités ne peut que les rendre malheureux, parce qu'il n'est plus temps d'en profiter. Dans cette vie on est tenté d'accuser Dieu d'injustice quand il envoie des tribulations passagères ; et dans l'éternité, les réprouvés sont fâchés de reconnoître que Dieu est infiniment juste, quand il les accable du poids de ses vengeances éternelles. Ceux qui ont de la foi, ne peuvent trop s'occuper de la révolution d'idées qui se fait dans l'esprit humain au sortir de cette vie mortelle, à ce moment où l'être infini de Dieu se manifeste à toutes les facultés de l'âme, où il ne reste plus d'autres vues que celle de ce tout immense qui ne s'est fait voir jusqu'ici qu'en partie, comme s'exprime l'Apôtre. Alors on juge de tout,

non selon les préjugés, mais selon la vérité pure ; non selon le cri des passions, mais selon les principes éternels. Alors Dieu est justifié dans tous ses décrets, dans tous ses conseils, dans tous ses mystères, dans toute l'économie de sa providence.

VERSET 21.

Je traduis par conspireront, qui répond assez au texte et à nos versions. Le texte porte : Ils se rassemblent contre la vie du juste ; les LXX : Ils se mettront à poursuivre comme des chasseurs, etc. La Vulgate approche plus de ce sens ; mais elle n'est point contraire au premier ; de ces juges iniques qui conspirent contre le juste, lui tendent des embûches pour le perdre. C'est proprement ce que signifie captivum. Ce verset est placé comme pour amener le suivant, où le Prophète reconnoît la protection qu'il a reçue de Dieu ; et ces deux versets se lient sans difficulté avec les précédents, où il est parlé des consolations du Seigneur et de l'équité de ses jugements. Le Prophète veut donc dire qu'en vain les persécuteurs formeront des complots contre le juste, qu'en vain ils prendront des mesures pour verser le sang innocent.

REFLEXIONS.

S'il n'y avait point de persécuteurs de la justice, quel usage feraient les justes de la protection de Dieu ? Mais quelle serait cette protection, sans les biens de la vie future ? on voit ici des hommes violents qui conspirent contre la vertu, et qui condamnent l'innocent. Il faut, s'il y a une protection divine, ou que Dieu délivre ce juste des mains de ses ennemis, ou qu'il l'abandonne à leur fureur, pour le dédommager dans un autre état de ce qu'il a souffert injustement en cette vie. Il est prouvé, par l'expérience de tous les siècles, que Dieu n'a pas toujours soustrait les hommes de bien à la tyrannie des méchants. L'histoire de J.-G. et celle des martyrs le démontrent. C'est donc dans un autre vie que le Dieu protecteur se manifeste, qu'il rendra justice à la vertu en la couronnant. Des cette toute l'histoire nous l'éto, il console ; mais cette reconnoissance n'est pas parfaite ; elle laisse des tribulations, elle est soignée, elle ne manifeste pas aux yeux de l'univers les trésors de la bonté divine. La protection de Dieu doit porter les caractères d'infinité qu'ont ses autres attributs. C'est après de son trône que coulent les torrents de consolation, dont les saints ne reçoivent sur la terre qu'une sorte d'avant-gout. Paul s'écriait que son âme goûtait une joie comme excessive dans ses tribulations ; et il lui restait à attendre le moment où il goûterait sans tribulation, non seulement cette même joie, mais une autre, qu'il n'est point donné à l'entendement humain de concevoir ni d'expliquer, avant que d'être revêtu de la lumière qui n'est suivie d'aucune alternative d'obscurité.

VERSET 22.

L'hébreu n'est différent qu'en ce qu'il dit : Mon Dieu s'est fait (comme) le rocher de mon espérance. J'ai déjà remarqué bien des fois, dans la langue sainte, ce terme de rocher est employé pour désigner et caractériser la protection divine. Voilà ce qu'oppose le Prophète aux intrigues et aux violences des méchants, l'asile en Dieu, la protection inébranlable de Dieu. Il parle de sa propre espérance ; car c'est une condition nécessaire pour obtenir le secours céleste. Dieu n'appuie que ceux qui mettent leur confiance en lui.

REFLEXIONS.

- S. Augustin est admirable sur ce verset :
 1. Laus cantici ipsi David. XCIV.
 Hebr. xciv.
 2. Venite, exultemus Domino ; jubilemus Deo salutaris nostri.
 3. Præoccupemus faciem ejus in confessione ; et in psalmis jubilemus ei.

(LXXIIII.)

c'est devenu votre asile dans la tribulation ; vous n'auriez jamais cherché cet asile, si vous n'avez pas senti le danger ; et vous vous êtes trouvé dans le danger, afin de recourir à cet asile. Voilà comment Dieu nous envoie des souffrances pour nous instruire ; il permet que les méchants nous persécutent, et ces persécutions nous font rechercher un asile en lui ; tandis que nous jouissons des prospérités mondaines, nous ne pensons pas même à cet asile. Car qu'il se ressouvient de Dieu en goûtant les satisfactions du siècle s'évanouissent, pour que les espérances de Dieu se réalisent. Il faut donc égarer des disgrâces, pour dire comme le Prophète : Dieu est devenu mon asile, Dieu est devenu l'appui de mon espérance.

Ce n'est encore que de l'espérance, tandis que nous sommes sur la terre. Nous espérons, nous ne jouissons pas. Mais ne nous lassons point d'espérer, nous avons un garant qui ne nous trompe point ; déjà il nous console, il tempère les maux que nous éprouvons ; car il est écrit que Dieu est fidèle, qu'il ne souffrira pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, mais que jusque dans la tentation, il nous fournira à tous les moments le moyen de la soutenir. Il nous donne de la constance, non pour nous détruire. C'est ainsi que le potier en use à l'égard des vases d'argile qu'il prépare : il les met au feu, non pour les briser, mais pour les former.

VERSET 23.

Ce verset est le contraste du précédent. Les justes trouvent dans le Seigneur un asile, un protecteur ; et les impies un malin irrité, un vengeur. Dieu leur rendra ce que méritent leurs crimes ; il les exterminera à cause de la malice qui a été le principe de leurs égarements.

Le texte et notre version sont entièrement d'accord. Les LXX n'ont point la répétition de disperdet illos. Elle est dans l'hébreu, et la Vulgate est en ceci plus exacte que la version grecque.

REFLEXIONS.

Dieu rend aux élus non leurs travaux, leurs tribulations, mais leurs vertus, surtout la plus excellente de toutes, qui est la charité ; et il la perfectionne, et il la rend immuable, et il la couronne d'une gloire immortelle. Au contraire, il rend aux pécheurs non leurs plaisirs, leurs richesses, leurs dignités, mais l'iniquité qui les a accompagnés jusqu'à tombeau. Elle leur est désormais inhérente ; et c'est ce qui les rend des objets d'horreur aux yeux de Dieu ; c'est ce qui consume leur réprobation pour toute l'éternité.

Qu'est-ce que cet état où l'homme n'est qu'iniquité aux yeux de Dieu ? une destruction, non de la substance même des pécheurs, ce serait un avantage pour eux ; mais un exil éternel de la présence divine et de tous les biens ; une incapacité absolue de se tourner vers Dieu, et d'en être écouté favorablement ; une privation totale, et de ce qui leur a été enlevé en cessant de vivre ; et de ce qu'ils pouvaient espérer dans l'éternité. Il ne reste au réprouvé que le néant du péché et le désespoir de l'avoir commis, que la conscience du mal qu'il a fait et de l'impossibilité d'en faire pénitence. Cette destruction est le comble de tous les maux ; il faudrait mieux pour lui, disait J.-G. en parlant du traître apôtre, qu'il ne fût jamais né.

PSAUME XCIV.

1. Venite, lausnet le Seigneur avec allégresse ; célébrons par nos transports le Dieu de notre salut.
2. Haïsons nous de prévenir sa présence en reconnoissant sa gloire ; faisons éclater notre joie par des cantiques en son honneur.

(LXXIIII.)